



Alice pas au pays des merveilles

Actualité législative publié le **02/11/2011**, vu **1802 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

Vanessa Hessler, égérie du fournisseur d'accès à Internet Alice, a été [licenciée](#) lundi 31 octobre pour avoir tenu des propos soutenant son ancien petit ami, Mouatassim Kadhafi, le fils de Mouammar Kadhafi.

Le mannequin a déclaré avoir vécu « quatre ans de passion avec Mouatassim et avoir pleuré sa mort ».

Elle a défendu la famille Kadhafi en les décrivant comme des « gens simples » et a dénoncé le financement des rebelles par la France et la Grande-Bretagne.

Telefonica Allemagne, maison mère d'Alice, a demandé à Vanessa Hessler de prendre de la distance dans ses commentaires sur le conflit en Libye. Face à son refus, la direction a décidé de la licencier et de retirer toutes ses photos du site internet.

Source : AFP

Pour mieux comprendre le sujet, Juritravail vous propose (contenu payant) :

• [Convocation, Entretien, Notification du Licenciement](#) • [Plan d'épargne entreprise \(PEE\)](#) • [Conditions d'accueil](#) • [Se faire assister à l'Entretien Préalable au Licenciement](#)